

PROCES VERBAL

DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT

Séance du 23.06.2023

M. Luc Thévenaz, Président, ouvre la séance à 20h02.

1. Appel.

15 personnes sont présentes sur 21 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Excusé 5 personnes, non excusé 1 personne.

Les Scrutateurs pour cette séance sont M. Alain Gasser et M. Etienne Messerli.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Renouvellement du bureau
6. Préavis municipal 01/2023 – Gestion et compte 2022
7. Préavis municipal 02/2023 – Arrêté d'imposition 2024
8. Préavis municipal 03/2023 – Rénovation des chemins
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

M. Claude-Alain Briod fait remarquer qu'il n'est pas mentionné que l'association APAR fait partie des parties faisant recours pour l'affaire de la décharge des Echatelards.

M. David Ruetschi l'informe que l'APAR n'est pas partie dans la convention entre avocats et Communes ayant formulé une opposition, puisqu'il s'agit d'une association non liée à une Commune ou une institution.

En raison des arguments évoqués et du fait que le PV doit refléter le contenu des débats lors de la séance, M. Luc Thévenaz décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une modification du PV.

Le PV de la dernière séance est approuvé avec 1 abstention.

4. Assermentation des nouveaux membres

A été assermentée :
Mme Sabine Feuchter

A assisté comme auditeur :
M. Ralph Feuchter

5. Renouvellement du bureau

Le bureau et les commissions sont dès lors ainsi formés :

Président : M. Luc Thévenaz est réélu à l'unanimité
Vice-Président : M. Pierre-André Cavin est réélu à l'unanimité
Scrutateurs : M. Alain Gasser, M. Michel Kasser
ont été réélus en bloc et à l'unanimité
Commissions de gestion : sont élus à l'unanimité:
Mme Josette Banderet arrive à la fin de son mandat
M. Michel Kasser, M. Yvan Dériaz, M. Philippe Schwab
Suppléance :
M. Alain Gasser, Mme Josette Banderet

6. Préavis municipal N° 01/2023 – Gestion et comptes 2022

Le Président nous présente succinctement le préavis.

Le Syndic David Ruetschi commente le fait que, cette année, les comptes ont été révisés par une fiduciaire, sur une base volontaire (pas d'obligation légale). Un rapport succinct a été préparé par la fiduciaire, destiné à la Commission de gestion, qui certifie que les transactions liées à la péréquation ont bien été effectuées et que la comptabilité a été tenue conformément aux normes comptables pour les communes. Il commente les raisons de l'augmentation des recettes fiscales, qui sont dues essentiellement à un rattrapage et non pas à l'augmentation du taux d'imposition. Il se réjouit que les comptes soient bouclés sur un solde positif.

La parole est donnée au Rapporteur de la Commission de Gestion, Mme Josette Banderet, qui nous fait lecture du rapport de cette Commission, composée de M. Philippe Schwab, M. Yvan Dériaz et elle-même.

La Commission s'est réunie le 5 juin 2023 en présence de M. Philippe Tschannen - Boursier et M. David Ruetschi – Syndic, qui ont fournis toutes les explications nécessaires concernant la gestion et les différents postes comptables de la Commune.

Pour les détails, voir le rapport de la Commission de gestion.

Ainsi, la Commission propose au CG d'accepter les comptes tels que présentés par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne Messerli constate que la péréquation alimentation a augmenté (point 22.352.1) et demande des explications.

M. Ruetschi David explique que c'est un calcul du canton. L'impôt conjoncturel fait varier ce résultat, ce qui le rend difficile à prévoir.

Le Président demande à l'assemblée de passer au vote en relisant la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu de préavis no 01/2023 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil général de Grandevent décide d'approuver les compte 2022 tel que présenté.

A main levée, le préavis N° 01/2023 – *Gestion et comptes 2023* est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N° 02/2023 – Arrêté d'imposition 2024

Le Président nous fait lecture de la décision à prendre sur ce préavis.

Puis donne la parole au Syndic qui nous explique que, vu les résultats des comptes et en restant prudent sur les rentrées fiscales, il propose de reconduire le même taux que l'année dernière, qui pourra être révisé l'année prochaine si les tendances comptables se confirment.

Il rappelle toutefois que des investissements assez lourds sont à venir pour la réfection des chemins et pour la mise en conformité des installations d'eau potable.

Mme Josette Banderet nous lit le rapport de la Commission de Gestion (date et composition idem point 5 du présent PV). Celle-ci propose d'adopter le préavis N°04/22 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

Pas d'intervention de l'assemblée.

Le Président nous relit la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu le préavis no 02/2023 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Grandevent décide d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté.

P.V du Conseil Général de Grandevent du 23.06.23

Le Conseil Général passe au vote.

A main levée, le *préavis N° 02/2023 – arrêté d'imposition 2024* est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 03/2023 – Rénovation des chemins

Le Président nous relit le sujet et rappelle la décision à prendre.

M. Jean-Pierre Bürri précise qu'il s'agit de valider une offre. Il explique que l'étude a duré plus longtemps que prévu, à cause de l'attente de la décision de la Confédération quant aux subventionnements qui sont à présent, acquis. L'appel d'offre est encore en cours. Il y a aussi un point sur l'abornement des chemins, car il n'y en a pas actuellement. Le financement est réglé avec le compte de fonctionnement et il va falloir faire un emprunt. Cette façon de procéder est profitable en lien avec la péréquation. Il y a qu'un seul appel d'offre pour les deux chemins, mais 2 soumissions, car ils ne seront pas faits en même temps - puisqu'un chemin a un préavis de 3 mois (vers chez Grison) et l'autre de 1 mois (de la Côte).

Début du chantier prévu pour 11 septembre 2023 pour 14 semaines.

Le Président ouvre le débat.

M. Jean-Pierre Rachetta demande s'il y a un rebornement prévu pour les deux chemins. M. Jean-Pierre précise que les deux doivent l'être. Suite à la question de M. Rachetta, il précise qu'aucune borne n'a été trouvée au chemin du Champ de la Côte.

M. Michel Kasser veut savoir comment est réglé l'accès aux maisons pour les riverains lors des travaux. M. Jean-Pierre Burri constate que cette question n'a pas encore été traitée avec les entreprises. Il y aura certainement des difficultés d'accès possible.

M. Luc Thévenaz souhaite savoir si Swisscom et Romande Energie ont été informés de ces travaux et s'ils ont prévus de profiter des routes ouvertes pour faire des travaux eux aussi, comme mettre les câbles aériens sous terre. M. Burri confirme que les deux entreprises ont été informées il y a plus d'une année et que le bureau Jaquier Pointet va les relancer.

M. Luc Thévenaz demande si une pétition des habitants de Grandevent aiderait. M. Jean-Pierre Burri répond que c'est possible. Plusieurs membres du Conseil Général se montrent positifs de soutenir leurs co-citoyens par solidarité.

M. Ruetschi David explique tout de même que ni Swisscom ni Romande Energie n'ont l'obligation de faire plus que ce qu'ils ont déjà fait, étant donné que leurs obligations sont remplies, même si ce n'est pas au top de l'actualité technique. Il prévient qu'ils n'ont donc pas forcément d'intérêts d'investir plus, surtout qu'il s'agit juste de 3-4 maisons avec peu de consommateurs/clients.

Le président propose un vote pour la pétition des habitants de Grandevent proposée.

Le Conseil Général passe au vote.

Le Conseil Général est favorable à l'organisation d'une pétition organisée par les habitants concernés à l'unanimité, moins 1 abstention.

La lecture du rapport de la Commission de Gestion nous est faite par Mme Josette Banderet (date de réunion et composition idem point 5 du présent PV). Il est proposé d'adopter le préavis N°03/2023 tel que présenté.

Le président nous relit le préavis en ces termes :

- Vu de préavis Municipal no 03/2023
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Grandevent décide :

de valider l'offre de réfection des deux chemins telle que présentée.

Et le soumet au vote.

A main levée, le préavis N° 03/23 est accepté à l'unanimité.

9. Communications de la Municipalité

M. le Syndic David Ruetschi :

- PACOM (plan d'aménagement communal) et PGA (plan général d'affectation): La Municipalité a reçu les personnes opposées lors d'une séance de conciliation. Il y a encore 2-3 demandes en attente qui seront finalisées d'ici fin juin.

La Municipalité est entre deux feux : le canton et les propriétaires. Ils font l'exécution de la loi et ne sont pas là pour juger. Ils souhaitent avancer avec cette tâche pour pouvoir soumettre les modifications reçues par le canton au prochain Conseil Général en décembre 2023.

Traitement et l'analyse par le canton dure environ 3 mois.

La date à laquelle les subventions se terminent est le 30 juin 2024.

Mme Josette Banderet demande si cette date-butoir concerne aussi la fin des procédures juridiques, ce qui paraît illusoire. M. le Syndic répond que non, qu'il s'agit du plan finalisé à la charge de la Commune.

M. Jean-Pierre Rchetta souhaite savoir combien de personnes de Grandevent sont concernés par ces modifications. M. Ruetschi David répond que ce sont environ 100 habitants qui ont été dézonés. Il y a de tout : avec ou sans opposition.

- Rencontre Climat et Energie le 27 février 2023 ouverte à tous les habitants. Dévoilement et présentation des idées sur un grand tableau blanc que les habitants de Grandevent ont trouvés lors de cette rencontre. A aller prendre connaissance soi-même après la

séance. Un debriefing sera encore effectué avec les Professeurs de la HES impliqués dans cette rencontre.

M. le Vice-Syndic Robert Piovan :

- STEP : Le canton va imposer un terme à 2040 pour que toutes les eaux usées soient nettoyées des micropolluants. A ce jour, seule la STEP d'Yverdon est équipée pour cela. La Municipalité a fait faire une étude des meilleurs raccordements jusqu'à Yverdon. Il a deux variantes :

Variante A

Grandevent-Giez-Grandson-Yverdon

Un tuyau qui va depuis Grandevent via le réservoir à Giez, puis par gravité vers Grandson, qui eux sont raccordé au réseau d'Yverdon.

Il y a une montée jusqu'à Giez ce qui impliquerait une STAP (station de pompage) ce qui augmente les coûts de d'installation et d'entretien.

Longueur des conduites : 1630m.

Coût de l'investissement : 1'175'000CHF.

Variante B

Arnon-Le Repuis-Grandson-Yverdon

Cette variante n'utilise que la gravité, mais est beaucoup plus longue.

Longueur des conduites : 2400m.

Coût de l'investissement : 1'680'000CHF.

C'est plus long, ce qui fait que les coûts de constructions seront plus hauts que la variante A, mais les frais d'exploitation seront inférieurs, car moins d'énergie de pompage est utilisée.

La municipalité privilège cette variante.

Au niveau budget il faut prévoir des réserves financières, car ce projet est impératif, mais on a plusieurs années devant nous.

M. Michel Kasser: Tout est à la charge des communes ?

M. Robert Piovan: Non il y a une participation du canton.

M. Claude-Alain Briod: C'est intercommunal. Les frais sont répartis par nombre d'habitants.

Mme Sabine Feuchter: Que fait Villars-Burquin qui sont dans un autre réseau avec Champagne ? Est-il possible de se joindre à eux ?

M. Robert Piovan: Non, car tout arrive et part depuis notre STEP située à Fiez.

M. Jean-Pierre Raccheta: Que font les communes du haut ?

M. le Syndic: Tout sera ramené à Yverdon, tôt ou tard.

M. Luc Thévenaz: Qu'en est-il pour les travaux et investissements à la STEP actuelle ?

M. Robert Piovan: Elle doit continuer à fonctionner. Donc il faut encore continuer à l'entretenir et investir ce qui est nécessaire.

M. Michel Kasser: Pourquoi ne pas aller directement à Champagne ?

M. Robert Piovan: la commune de Champagne n'est pas intéressée à travailler avec nous, un pompage est obligatoire puisque cela monte jusqu'à Champagne ce qui donne la même problématique que la variante A. En plus les conduites à partir de Champagne ne sont pas assez grandes.

- Réservoir des eaux : La conduite d'eau propre fournit 3 villages : Fiez, Novalles et Grandevent. Il a été constaté que, pendant que les autres villages pompent de l'eau, il n'y a plus d'eau pour Grandevent. Une vanne va être posée pour régler ce problème, il faudra vider le réservoir. En cas d'incendie, il y a besoin d'eau même si le réservoir est vide. Les pompiers vont poser pour 3 jours une conduite mobile depuis Villars-Burquin, mise sous pression au cas où.

Mme Sabine Feuchter: Quand est-il de l'état des sources ?

M. Robert Piovan: En été et automne 50% de l'eau provient de nos sources et les autres 50% du réseau de l'ACRG. En hiver et printemps c'est 100% de l'eau qui provient des sources.

Une source est déviée car elle n'est plus aux normes. Il y a maintenant des analyses de l'eau 4 fois par an.

Mme Sabine Feuchter: Est-ce le chemin pédestre fermé depuis un certain temps sera ensuite de nouveau ouvert ?

M. Robert Piovan: Oui, on pourra de nouveau passer.

M. le Syndic : Selon le plan directeur ce sera éventuellement possible. Mais d'abord, il faut finir le plan directeur pour lever la zone de protection.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz :

- ARAS Jura Nord-Vaudois : Projet Oasis : Les personnes qui ont besoin de l'aide sociale n'y font pas recours, par méconnaissance des conditions d'accès à l'aide sociale, par découragement face au poids des démarches et par gêne et honte de devoir demander de l'aide. Cela mène à plus de précarisation et à des coûts en fin de compte plus importants. Donc ils veulent favoriser l'accès à l'aide sociale pour toute la population. Explications du fonctionnement.

M. Jean-Pierre Rachetta: Beaucoup de personnes renoncent à cette aide, car ensuite ils paient plus d'impôts.

- ASIGE : Campus scolaire et sportif de Champagne. On arrive au bout du crédit d'étude 1.

10 classes supplémentaires sont nécessaires et 70 places d'accueils de jour. Le crédit de l'étude 2 a été accepté. On ne sait pas quand le nouveau collège sera terminé, on espère d'ici à 4-5 ans.

- Pour la rentrée 23/24 à Champagne, une école provisoire sera mise en place dans des porta-cabines achetées, car la commune veut récupérer le collège pour l'affecter à d'autres projets. Ils l'ont vendu et des cabinets médicaux sont prévus.

Mme Josette Banderet: Outrée que le collège au village soit fermé, car trop dangereux pour les enfants, alors que le provisoire se trouve à 100 mètres du chantier pour la nouvelle école.

Autre personne : et non loin de la décharge prévue.

- Grandson : La construction du bâtiment Borné Nau D se retrouve avec un gros dépassement de budget. Surtout à cause des charges non tenues en compte et des coûts d'aménagement extérieur beaucoup plus hauts que prévus.

Les communes doivent participer à hauteur de 48% à ces frais, donc Grandevent est aussi concerné.

Mme Josette Banderet: propose que la commune de Champagne verse le montant de leur vente de leur collègue pour régler ce dépassement.

Mme la Municipale Françoise Louys Gasser

- Rénovation des chemins pédestres est prévue avec la convention des chemins de Grandevent, en pourparlers.

M. le Municipal Jean-Pierre Bürri :

- Déchetterie : Actuellement il y a 3 ouvertures par semaines. A voir si ça continue ou si on revient à 2 ouvertures, à l'aide de comptages.

Les comptes sont bouclés avec peu d'augmentation par rapport aux années précédentes.

M. Philippe Schwab: Remarque que ce serait bien de prendre un comptable professionnel pour la révision des comptes, car l'absence d'un comptable pendant l'examen par la Commission de gestion rend cet examen fastidieux.

- Les bords de routes du village vont être prochainement fauchés.

10. Divers

Le Président M. Luc Thévenaz explique que le site web de la commune est en phase d'amélioration. Chaque municipal/dicastère a son adresse e-mail attribuée. Il convient de s'adresser via cette adresse e-mail au municipal concerné en cas de problème ou questions, plutôt que d'utiliser l'adresse e-mail privée.

M. Philippe Schwab remarque que la STEP arrive à saturation et n'a jamais vraiment fonctionné à pleine satisfaction, c'est pour cela que le projet lié aux microplastiques tombe finalement bien.

M. Claude-Alain Briod informe que le projet de la rénovation de la place d'armes est déjà bien avancé, en donnant des détails sur les constructions prévues. Est-ce que la Municipalité a été contactée pour donner son avis ? Il déplore de ne jamais être informé de la part de la Municipalité pour obtenir ces informations. Il a cherché dans les protocoles et a constaté qu'il manque des protocoles. Où sont-ils ? Est-ce que des séances ont-elles eu lieu ?

M. le Syndic David Ruetschi explique que l'armée a déjà fourni un effort sur le nombre de jours de tirs, qui sont à 60% des jours négociés dans la P.V du Conseil Général de Grandevent du 23.06.23

convention qui a été faite par l'ancienne municipalité, dont M. Briod faisait partie. Cette convention date de déjà 10 ans. Il fait remarquer que la place de tirs a été mise en place en 1943, donc largement avant la construction de la plupart des villas à Grandevent. Le projet d'assainissement du site est établi depuis 10 ans, mais rien n'est réalisé. C'est un projet à 10 millions de francs. Il est possible de formuler une opposition totale à ce projet, sans grande illusions, et il pourrait être plus profitable de demander des améliorations, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le bruit. Il rend attentif au fait que Grandevent n'est pas la seule à avoir signé cette convention et qu'une renégociation amène aussi un risque de plus de jours de tirs.

Un projet antibruit est en consultation. Voir dossier ci-joint selon les folios que M. Ruetschi a présentés.

En ce qui concerne les protocoles : tous les PVs et rapports sont à demander auprès de la secrétaire communale et à lire sur place. Il remarque que même des hauts politiciens américains ont eu des problèmes quand ils ont pris des documents à la maison.

M. Michel Kasser demande des nouvelles de la décharge prévue dans la plaine.

M. le Syndic répond qu'un recours a été déposé et un rapport complémentaire financé par les Communes est établi par le Dr Robert Parriaux qui va fournir des informations complémentaires.

Le prochain Conseil est fixé au 8 décembre 2023 à 20h00.

La séance est levée à 22h12 par des remerciements du Président à la Municipalité, ainsi qu'aux Membres présents et à la Commission de Gestion pour son excellent travail.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Luc Thévenaz

La Secrétaire
Yvonne Ruetschi